

# CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction de la communication

Agen, vendredi 2 février 2024

## FICHE PRESSE

### **PONT DE PIERRE** **2024, année consacrée aux études** **et à la programmation**

**Ce vendredi 2 février se tient une conférence de presse relative au Pont de pierre** en présence de Béatrice LAVIT et Jean-Jacques MIRANDE, Conseillers départementaux Agen 4, Daniel BORIE, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire, des infrastructures et de la mobilité, des maires du Passage d'Agen et d'Agen, Francis GARCIA et Jean DIONIS DU SEJOUR.

#### **La nature du projet :**

Le Pont de pierre est devenu patrimoine départemental suite au transfert de l'Etat en 2006.

Cet ouvrage construit entre 1969 et 1972 supporte un trafic de **plus de 30 000 véhicules par jour** et permet le franchissement de la Garonne et de la RN 1113 (voie sur berge). Il constitue un **maillon indispensable aux échanges** entre les deux rives de l'agglomération agenaise.

Comme tous les ouvrages d'art du Département, celui-ci fait l'objet d'une surveillance particulière : des visites annuelles et des inspections détaillées tous les 5 ans (dont visites subaquatiques). Il fait donc régulièrement l'objet de travaux d'entretien. La dernière opération sur cet ouvrage remonte à l'été 2017 et a notamment permis de renforcer la poutre d'about de l'ouvrage en rive gauche pour un montant de 200 000 €.

**La prochaine intervention prévue est une importante opération de maintenance** visant à :

- Reprendre les entretoises de part et d'autre l'ouvrage,
- Reprendre le système d'évacuation des eaux pluviales,
- Reprendre l'étanchéité, la superstructure de l'ouvrage, les joints de chaussée, les corniches et gardes corps,
- Changer les appareils d'appui et renouveler la couche de roulement,
- Renforcer le tablier par collage de fibre en carbone.

Suite à cette intervention (la première en termes de grosse maintenance depuis la construction de l'ouvrage), l'ouvrage sera « remis à neuf » et pourra poursuivre ses fonctionnalités à minima sur les **25 prochaines années**.

L'ouvrage sera également adapté pour répondre aux nouveaux usages et besoins :

- Sous l'impulsion du Conseil départemental, qui souhaite mettre les mobilités douces au centre de son intervention conformément au **Plan Routes et Déplacements du Quotidien**, le profil en travers de l'ouvrage sera revu pour que les **modes doux** puissent (enfin) franchir en toute sécurité la Garonne.
- L'adjonction au programme des travaux du passage du Réseau de Chaleur Urbain (RCU) porté par l'Agglomération d'Agen, visant à alimenter depuis le site de la Sogad (usine d'incinération) en rive gauche, différents bâtiments publics et/ou tertiaires en rive droite.

Ce chantier d'ampleur sera conduit en concertation étroite avec les différentes collectivités locales et exploitants concernés (Agen, Le Passage, Agglomération d'Agen pour les transports urbains, la collecte des ordures ménagères, Région Nouvelle Aquitaine pour les transports scolaires...).

### **Quel coût ?**

Le coût total des travaux est estimé à ce stade à **3,2 M€ HT, financés en intégralité par le Département** ; à l'exception des travaux relatifs au RCU qui seront pris en charge par l'Agglomération d'Agen.

### **Où en est-t-on aujourd'hui ?**

Les études préliminaires définissant la consistance des travaux à mener ont été réalisées.

L'année 2024 permettra au Conseil départemental, sur cette base, de retenir son maître d'œuvre, bureau d'étude expert en matière d'ouvrage d'art non courant afin qu'il affine le projet en identifiant les différentes contraintes techniques mais également règlementaires (certains travaux étant soumis à autorisations).

A l'issue de cette phase et uniquement après cette phase, l'organisation et le phasage du chantier pourront être travaillées et présentées ; soit à **fin 2024**.

### **Les précautions prises par le Conseil départemental :**

- Une étroite concertation sera menée avec les collectivités locales et les exploitants pour identifier les contraintes de chacun ;
- La démarche devra aboutir à un phasage et une organisation du chantier partagé entre tous les acteurs afin d'anticiper le chantier et de limiter au maximum la gêne aux usagers, aux commerçants, aux riverains ;
- Le Pont de pierre ne sera pas fermé à la circulation durant les travaux, ni aux piétons ;
- Camélat permettra un 3<sup>ème</sup> franchissement de la Garonne utile aux côtés du pont de Beauregard, pour réorganiser les flux et sortir une part de trafic du Pont de pierre, sans pour autant permettre une fermeture du pont durant les travaux ;
- Dès lors que techniquement, certaines phases de travaux nécessiteraient la fermeture du pont, des travaux de nuit seront privilégiés ;
- Les travaux les plus impactants seront réalisés durant les vacances scolaires ;
- Des plans de circulation seront établis pour chaque phase du chantier avec des itinéraires conseillés ou obligatoires pour les PL par exemple ;
- Cette opération de maintenance ne se réalisera donc pas en 1 seule fois (comme cela est le cas pour d'autres ouvrages) mais en plusieurs phases pour minimiser la gêne.

### **Le calendrier**

Une première phase de travaux pourra démarrer en 2025, sous réserve des autorisations environnementales au titre de la loi sur l'Eau. Pour autant, la durée totale des travaux et leur phasage (2025-2026) seront connues fin 2024.

#### **Contacts presse :**

**Matthieu Stievet, Directeur de la Communication**  
Tél. : 05 53 69 45 11 / [matthieu.stievet@lotetgaronne.fr](mailto:matthieu.stievet@lotetgaronne.fr)